

la ou les «Jemandes dont la prioritö est revendiquée, ä la condition, dans les deux cas, qu'il y ait imiti d'invention, au sens de la loi du pays.

En ce qui concerne les éléments non compris dans la ou les demandes dont la prioritö est revendiquée, le dépôt de la demande ultérieure donne naissance à un droit de priority dans les conditions ordinaires.

G. — 1) Si l'examen révèle qu'une demande de brevet est complexe, le demandeur pourra diviser la demande en un certain nombre de demandes divisionnaires, en conservant comme date de chacune la date de la demande initiale et, s'il y a lieu, le bénéfice du droit de priority.

2) Le demandeur pourra aussi, de sa propre initiative, diviser la demande de brevet, en conservant comme date de chaque demande divisionnaire la date de la demande initiale et, s'il y a lieu, le bénéfice du droit de priority. Chaque pays de l'Union aura la faculté de déterminer les conditions auxquelles cette division sera autorisée.

H. — La priority ne peut être refusée pour le motif que certains éléments de l'invention pour lesquels on revendique la priority ne figurent pas parmi les revendications formulées dans la demande au pays d'origine, pourvu que l'ensemble des pièces de la demande révèle d'une façon précise lesdits éléments.

I.-1) Les demandes de certificats d'auteur d'invention, déposées dans un pays où les déposants ont le droit de demander b. leur choix soit un brevet, soit un certificat d'auteur d'invention, donneront naissance au droit de priority institué par le présent article dans les mêmes conditions et avec les mêmes effets que les demandes de brevets d'invention.

2) Dans un pays où les déposants ont le droit de demander h. leur choix soit un brevet, soit un certificat d'auteur d'invention, le demandeur d'un certificat d'auteur d'invention *ЪУПУициера*, selon les dispositions du présent article applicables aux demandes de brevets, du droit de priority basé sur le dépôt d'une demande de brevet d'invention, de modèle d'utilité ou de certificat d'auteur d'invention.